



Dépassement par un véhicule entrain d'être dépassé

Par Sunnycath

Bonjour,

J'ai reçu cette contravention : dépassement entrepris par un véhicule entrain d'être dépassé. pour le contexte : j'avais fait mes contrôles, mis mon clignotant et lors des contrôles (rétro + angle mort), j'avais largement le temps de dépasser puisque la moto était très loin derrière moi. La moto était en fait un policier et il a juste décidé d'accélérer exprès. Je me suis fait arrêter quelques mètres plus loin et le policier a tapé mon rétro et m'a dit que « si t'as un rétro c'est pour l'utiliser et que j'ai failli le tuer » (je passe le ton employé par le policier et les commentaires sur la conduite des femmes évidemment). J'ai dit que j'avais bien contrôlé et signalé et que la moto était très très loin sinon j'aurai jamais entrepris mon dépassement (aucun intérêt de me mettre en danger un vendredi soir, j'étais pas pressée ni rien, j'ai dépassé car il y avait une voiture remorque devant moi qui roulait à 50 et la limitation est à 70 sur cette portion de l'autoroute). Pensez-vous qu'il y a moyen de contester ?

Merci par avance

Par isernon

bonjour,

il faut croire que vous avez mal apprécié la vitesse de la moto et la distance de la moto.
par contre, le motard aurait dû voir votre clignotant.

l'article R414-4 du code de la route indique notamment:

I. - Avant de dépasser, tout conducteur doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger.

II. - Il ne peut entreprendre le dépassement d'un véhicule que si :

3° Il n'est pas lui-même sur le point d'être dépassé.

salutations